Image not found or type unknown

Congés payés et travail non déclaré

Par **Twan974**, le **11/10/2022** à **12:02**

Bonjour.

Cela fait bientôt 3 ans que je travail en tant que palefrenier, mais au moins de mars je me suis rendu compte que mon employeur ne me déclarer qu'une partie de mes heures travaillées. Je lui ai demandé de rectifier ça mais tjrs rien. Je suis payé une partie via le CESU (1000€/mois) avec réception d'une fiche de paie qui correspond à 113h travailler. Pour le reste c'est le TESE qui devrai faire mes fiches de paies, mais mon employeur me donne 1 chèque qui correspond au reste des heures que j'ai fait. Mais jamais aucunes fiches de paie. Si je décide de quitter mon employeur et de m'inscrire à pôle emploi, je n'ai que les fiches de paies CESU a présenté pour qu'ils calcul mes droits au chômage, hors cela ne représente pas mon 35h. Comment puis-je me sortir de cette situation ?

Deuxièmement,

Sur mes fiches de paies CESU, apparaît 10% en plus sur mon salaire, ce qui correspond à mes congés payés. Je devrai avoir droit à 5 semaines de congé par ans. Hors comme il ne me déclare que 1000€/mois, cela ne fait que 1200€ de congés payés (déclaré)/an. Hors je devrai avoir droit à 5 semaines, ce qui devrai correspondre à plus que mon salaire. Comment faire et quoi lui dire?!?

Merci d'avance pour votre tps.

Cordialement.

P.A.

Par **janus2fr**, le **11/10/2022** à **12:22**

Bonjour,

C'est assez simple, si vous pouvez prouver que vous travaillez à temps plein et non pour 113 heures par mois, vous pouvez saisir le conseil des Prud'hommes pour demander les arriérés de paie sur les 3 dernières années.

Par **P.M.**, le **11/10/2022** à **13:25**

Bonjour,

J'ajoute simplement qu'il est vraisemblable que le CESU et le TESE sont utilisés abusivement...

Je vous conseillerais de vous rapprrrocher d'un Défenseur Syndical (liste disponible sur le site de la DREETS) ou d'un avocat spécialiste...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés